

Image not found or type unknown



Terrasse en bois suspendue

Par **emy057**, le **23/11/2016** à **09:09**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une maison mitoyenne d'un côté.

Nous avons fait construire une terrasse en bois sur pilotis pour laquelle nous avons déposé une déclaration de travaux en mairie et obtenu l'accord.

Aujourd'hui les voisins demandent à ce qu'on la détruise, sans raison valable si ce n'est qu'ils ne nous voient plus dans notre jardin. La seule vue qu'ils peuvent avoir sur notre terrasse est de la fenêtre de leur cuisine.

Leur démarche peut-elle aboutir ?